



Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME



7.1 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLU révisé, approuvé par délibération du Conseil
Municipal en date du 08 octobre 2020

Légende

- ★ Edifice inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques (AC1)
- Périmètre de protection des abords de 500 m des Monuments Historiques (AC1)
- Servitude liée au transport de matières dangereuses (I3)
- Servitude de protection transport d'hydrocarbure et matières dangereuses (SUP1)
- ==== Servitude liée au chemin de fer (T1)

Les servitudes PT3 et d'alignement (EL 7) non représentées sur le plan doivent également être prises en compte.

450 225 0 450 Mètres